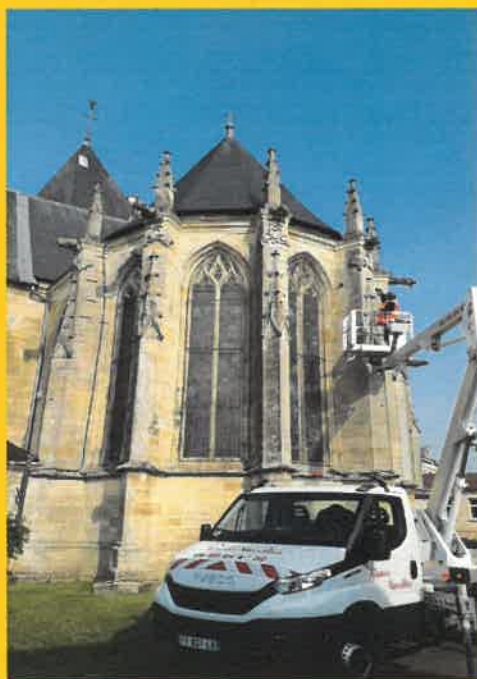


PARCELLES RUE THOMAS DE CHOISY



Quatre parcelles étaient en vente. Trois ont été vendues . Nous attendons une confirmation pour la dernière parcelle. De prochaines maisons vont commencer à sortir de terre.

Afin de pouvoir prévoir les prochains travaux de réfection de la toiture, des recherches d'amiante et plomb ont été effectuées ces derniers jours à l'église.



IMPORTANT

Afin de pouvoir raconter et illustrer l'histoire du moulin de Mognéville, toute personne possédant des informations, des textes ou des photos , nous la remercions de prendre contact avec la mairie.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Nouveautés à l'approche des élections régionales et départementales prévues les 20 et 27 juin
Les électeurs n'ont plus besoin de justifier de leur impossibilité de participer au vote à l'urne (maladie, congés, etc.) pour demander une procuration. Le vote par procuration est désormais ouvert à tous les électeurs, de droit. Cette modification n'est pas liée à l'épidémie et est pérenne.

La grande nouveauté de cette année, mise en place officiellement depuis le 6 avril : une partie de la procédure d'établissement de la procuration est dématérialisée. Le mandant peut remplir une demande de procuration sur le site maprocuration.gouv.fr. Une fois le formulaire rempli sur le site, il reçoit un numéro d'enregistrement, et doit ensuite se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie (dans n'importe quelle commune), avec son numéro d'enregistrement, pour faire vérifier son identité. Cette étape franchie, la demande est automatiquement envoyée à la mairie de la commune d'inscription du mandant. Les services de la mairie devront alors vérifier que le mandant et le mandataire sont bien inscrits dans la commune et que ce dernier ne dépasse pas le nombre de procuration maximal autorisé. Mais dans l'an prochain, ces contrôles ne seront plus nécessaires : ils seront effectués automatiquement via le répertoire électoral unique.

Les procurations faites au moyen de formulaires papier prévus à cet effet demeurent néanmoins toujours valables.

le trottoir c'est pour marcher!



Afin de veiller à laisser nos trottoirs propres , chaque propriétaire est prié de ramasser les déjections de son animal .

DECHETS VERTS

Les déchets verts sont constitués des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires. En application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre de ces déchets est interdit (sauf cas dérogatoire), en raison des nuisances qu'il entraîne : troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, pollution de l'environnement et de l'air, risque de propagation d'incendie, impact sanitaire.



Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des peines d'amendes.

Information importante

La collecte des sacs jaunes du lundi 24 mai est décalée au vendredi 28 mai. **Sortir votre sac le jeudi soir.**

Pour tout renseignement, contactez le 03.29.78.75.69

Information importante

La déchetterie sera :

- **Fermée** le samedi 1^{er} mai
- **Ouverte** le samedi 8 mai
- **Ouverte** le jeudi 13 mai



BENNES A VERRES

Bouteille, bocal, pot, petit, gros, transparent ou coloré : dans le verre, tout se recycle ! À l'infini, ou presque. Les bouchons, couvercles et capsules doivent être jetés dans le sac noir de vos déchets ménagers.

Aucun autre déchet ne doit être déposé aux abords des bennes.



Tirage : 190 exemplaires imprimés par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Rédaction: Carine Demeusy, Céline Estiez, Jessica Velsch, Romuald Da Silva

Horaires d'ouverture au public :

Mairie : mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mercredi de 15h30 à 17h30.

Tél : 03.29.75.48.94 www.mogneville.fr @ : mairie@mogneville.com

Agence Postale Communale: lundi, mercredi, vendredi de 15h00 à 18h00. mardi, jeudi de 9h00 à 12h00

Tél : 03.29.70.00.69

LE MOT DU MAIRE.

Depuis trois mois des bénévoles essaient tant bien que mal de capturer des chats dans le cadre de l'opération stérilisation et identification des chats errants. En partenariat avec la fondation 30 millions d'amis, nos bénévoles nous font part de difficultés réelles dans la mission de capture.

Plusieurs raisons en sont la cause :

- 1 : la campagne a très certainement commencé trop tôt, ceci est de mon fait car nous avons estimé en début d'année et surtout suite à la campagne réalisée en 2020 que le nombre de chats avait augmenté
- 2 : des chats sont logés chez certains habitants, ces chats ne sont donc plus considérés comme errants, dès lors qu'ils passent la nuit chez ces personnes et sont relâchés la journée.
- 3: malgré l'arrêté pris en au début de la campagne mais aussi les informations qui ont été distribuées, de nombreux habitants continuent d'alimenter les chats errants. Le résultat est que ces mêmes chats n'ayant pas faim ne se laissent pas capturer.

Dés lors, il est devenu extrêmement compliqué pour nos bénévoles de remplir le « contrat ». Un nouvel arrêté a été pris et mis en place depuis le 1^{er} mai pour une durée de trois mois.

S'il s'avère que le nourrissage et l'hébergement nocturne des chats par des habitants se poursuit, nous mettrons un terme à cette campagne.

Nous ne pouvons essayer d'éradiquer ce problème de prolifération, demandé par de nombreux Mognévillois, si d'autres vont à l'encontre de la démarche. Merci pour votre coopération et de votre compréhension.

Richard SIRI

PLANTATION PAYSAGERE AU LAVOIR

